

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE THIÉRACHE
DU 25 JUIN 2025**

Date de convocation : Lundi 16 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres votant : 10

Présents avec voix délibératives : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Thomas HENNEQUIN, Mme Katie LEFEVRE et M. Jean-Pierre PREVOT.

Etaient représentés : M. Laurent MARLOT par Mme Michèle DEGARDIN, Mme Christelle MAES par Mme Marie DETERME, M. Gilles QUEILLE par M. Pierre DIDIER et M. Jean-Jacques THOMAS par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Excusés avec voix délibératives : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Vincent LAMOUREUX, M. Michel LANDERIEUX et M. Thierry VERDAVAINNE.

Présents : Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Lucile DEVIN, Mme Virginie FLEURY, Mme Alice GRAVET.

Absents excusés : M. Xavier BERTRAND, M. Xavier BOULANDE, Mme Marinella BRANQUART, Mme Estelle CALLAY, M. Sébastien CARTON, M. Maurice DEMEAUX, M. Eric DONNAY, M. Pascal DEVILLERS, Mme Adeline DUPONT, M. François-Xavier FAVAUDON, Mme Marie-Claire FORTIN, M. Nicolas FRICOTEAUX, M. Bernard GREHANT, M. Willy HUYGHE, Mme Isabelle ITTELET, Mme Nelly JANIER-DUBRY, M. Jean-Patrice LEJEUNE, Mme Stéphanie LEJEUNE, M. Jean-Jacques MATHIS, Mme Véronique TRAMUT et Mme Odile VALLIET.

Secrétaire de séance : Mme Katie LEFEVRE.

Le quorum étant atteint, la séance du comité syndical peut débuter. Le Président remercie les membres présents et la Mission Locale de Thiérache pour la mise à disposition de la salle et son accueil.

Le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 9 avril 2025 n'appelle aucune remarque de l'assemblée ; il est donc adopté à l'unanimité des membres présents.

Proposition d'ajout d'une délibération :

- Projet de déploiement du dispositif écopousse

Le Président rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

- Communications préalables du Président ;
- Mise en oeuvre du Plan de Mobilité Simplifié Thiérache : présentation du transport d'utilité sociale et développement du covoiturage ;
- Présentation du projet de visites théâtralisées des églises fortifiées ;
- Désignation d'un(e) représentant(e) du PETR pour siéger au Comité de Direction de l'office de tourisme du Pays de Thiérache ;
- Ressources Humaines : contrat de travail pour la mission d'animation du PIG/Pacte territorial ;

- Questions diverses.

COMMUNICATION PRÉALABLE DU PRÉSIDENT

Habitat :

Retour du rendez-vous avec Jeanne ROUSSEL, VP du conseil départemental en charge de l'habitat et Présidente de Soliha Aisne.

Point sur les dispositifs en cours à l'échelle de la Thiérache

PIG Thiérache : fin au 30/06/2025, pas de souci pour les financements des dossiers en cours de la part de l'ANAH

Projet adressé à la DDT de l'Aisne pour poursuivre le dispositif via la signature d'un Pacte territorial d'une durée de 5 ans sur les volets 1, 2 et 3.

OPAH-RU : toujours en cours

Sollicitation des CC pour intervenir lors de prochains conseils communautaires pour présenter le service d'économie d'énergie à destination des communs (1ère intervention le 26/06 à Voulpaix et le 3/07 à la CCPT)

Mobilité :

Visite de la commission mobilité et déplacements du CESER Hauts-de-France le 2/07

Rencontre en présence de Vincent Lamoureux, référent mobilité et le Président

Accueil de l'IHEDATE (Institut de hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe) du 2 au 4/07 sur le thème de la mobilité en milieu rural (Atelier IHEDATE)

Déploiement de la flotte de scooters et véhicules électriques à compter du 1er juillet 2025

SCoT/AEC/ Transition Ecologique :

Réunion avec les PPA le 10/06 → pas d'observations majeures concernant le Projet d'Aménagement Stratégique. Celui-ci sera soumis à la décision des élus du Pays lors du comité syndical de la rentrée de septembre

Lanceur d'alerte : rappel des obligations en matière de PCAET auprès des EPCI obligés = + 20 000 habitants. Rappel des obligations pour la CC3R et CCTC.

Réunion du COPIL COT le 24/06/2025 (en présence de la Directrice de l'ADEME) pour entériner le bilan de la 2ème année de mise en oeuvre des plans d'actions par les CC et le PETR dans les domaines du Climat Air Energie, l'Économie Circulaire et les objectifs spécifiques définis par le territoire (gouvernance, rénovation énergétique, mobilité, tourisme et Ecologie Industrielle Territoriale)

Proposition de positionner Alexia Barroche sur le pilotage et suivi du SCOT AEC et du COT

Thiérache, terre de tournages : (tableau de suivi des projets)

3 tournages programmés : 2 sur le site du Démocrate (un projet en juillet et un 2ème en septembre/octobre), un sur le site de Blangy fin août

Nombre de contacts depuis janvier 2025 : 7

Retour sur les travaux réalisés par le chantier d'insertion de la CC des Portes de la Thiérache :

Plusieurs périodes entre 2023 et 2025

En 2025 : environ 1 120 heures de travail représentant un coût salarial de 13 500 €

Depuis 2023, le montant des travaux (matériaux, plomberie, électricité et plomberie) s'élève à 18 800 € (11 000 en 2023, 5 500 EN 2024 et 2 300 en 2025)

**MISE EN OEUVRE DU PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ DE THIÉRACHE
PRÉSENTATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT D'UTILITÉ SOCIALE**

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 précise désormais que différents territoires peuvent, s'ils le souhaitent, devenir une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). La LOM a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une AOM, et par conséquent de développer les mobilités douces, notamment dans les zones rurales. En effet, avant 2019, seules les communautés d'agglomérations, les communautés urbaines et les métropoles étaient automatiquement des AOM.

Dès 2021, le Pays de Thiérache est devenu une AOM après avoir sollicité, auprès des quatre communautés de communes de son territoire, le transfert de leur compétence mobilités respective. Par conséquent, ces quatre communautés de communes ne peuvent plus organiser ni financer de services publics de transport et de mobilité (covoiturage, autopartage, location de vélos, bus, etc.), à l'exception du transport scolaire, du transport privé de personnes ainsi que de la création de pistes cyclables au titre de la compétence voirie des communes et des EPCI à fiscalité propre,

Cette prise de compétence a également été réalisée dans un objectif de réduire l'autosolisme et de réduire le coût de la voiture notamment pour les ménages les plus précaires. En effet, le département de l'Aisne et notamment les Communautés de communes qui composent le PETR, sont confrontés aux ménages les plus impactés par le manque d'offres de transports en commun sur le territoire. En 2024, le ministère de la Transition écologique affirme que le PETR compte le pourcentage de ménages ne disposant d'aucun moyen de transport, le plus élevé de la région Haut-de-France, pour un total de près de 9,5%. Mais aussi, le PETR compte aussi le pourcentage d'actifs se rendant au travail par les transports en commun, l'un des plus faibles de la région pour une moyenne de 1%.

Ces nombreuses difficultés conduisent le PETR à s'interroger sur la possibilité de créer un Transports d'Utilité Sociale. Après de nombreuses recherches, le système le plus adapté au territoire serait celui proposé par l'association Atchoum. Ce dispositif est une solution de covoiturage et de transport solidaire à la demande mettant en relation des passagers et des conducteurs, sans commission. Le covoiturage permet de réaliser un aller-simple d'un point A à un point B. Cette solution de mobilité est parfaitement adaptée aux territoires ruraux et il dispose d'un centre d'appel basé en France ainsi que d'un site internet.

Le tarif est supporté par l'usager qui indemnise le conducteur à hauteur de 3,75 euros forfaitaire pour un trajet en covoiturage inférieur à 11 kilomètres auquel s'ajoutent 0,32 centimes d'euros par kilomètre au-delà des 11 kilomètres.

Inscrite dans le Plan de Mobilité Simplifié du Pays de Thiérache, cette action peut être conduite à titre expérimental en partenariat avec l'association ATCHOUM via la signature d'une convention. Le coût de cette expérimentation s'élève à 48 708 € TTC, avant subvention Fonds Vert, pour deux années de conventionnement soit 32 471 euros TTC la première année et 16 235 euros TTC pour la seconde année. Ce tarif comprend à la fois les dispositifs de communication essentielle à la

bonne information du dispositif auprès des habitants ainsi que l'abonnement au dispositif. Le conventionnement permet également aux conducteurs de pouvoir être protégé gratuitement lors des trajets par une assurance.

Les membres du Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache sont amenés à se prononcer sur la mise en place de cette expérimentation.

MISE EN OEUVRE DU PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ DE THIÉRACHE DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE

En complément de la mise en place d'un Transport d'Utilité Sociale, le Plan de mobilité Simplifié du Pays de Thiérache préconise le développement du co-voiturage. La société Blablacar Daily propose en ce sens un dispositif adapté aux territoires ruraux dépourvus de transports en commun. Ce dispositif à vocation à créer un covoiturage du quotidien de manière régulière ou occasionnelle alors que le TUS proposé par Atchoum est un dispositif à vocation sociale ayant pour objectif d'acheminer des publics fragiles d'une destination à une autre de manière occasionnelle, pour un coût réduit.

Ce dispositif s'adresse donc aux covoitureurs du quotidien et notamment pour des trajets domicile-travail. Blablacar Daily estime que 1 921 personnes sont inscrites sur l'application soit environ 3% de la population pour environ 168 communes desservies.

Le dispositif est proposé à un prix de 38 480 € TTC, avant déduction des subventions. Ce tarif comprend l'abonnement au service ainsi que l'intégralité de la campagne de communication nécessaire pour informer les habitants sur le dispositif. De plus, ce montant inclut 20 000 € d'aides au covoiturage. Ces aides permettent aux passagers de découvrir le service gratuitement avant d'être facturés et aux conducteurs d'être indemnisés entre 2 € et 3 €, selon la distance parcourue.

Les membres du Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache sont amenés à se prononcer sur la mise en place de cette expérimentation.

PRÉSENTATION DU PROJET DE VISITES THÉÂTRALISÉES DES ÉGLISES FORTIFIÉES

Dans le cadre de sa mission de développement touristique, le PETR du Pays de Thiérache, en partenariat avec l'Office de Tourisme, souhaite renforcer l'accessibilité et l'attractivité des églises fortifiées du territoire. Depuis le recrutement en mars 2023 d'Aurore Dineur en tant que chargée de valorisation touristique des patrimoines, un état des lieux a été réalisé sur les actions passées et existantes, l'état des édifices,... Dans la continuité de ce travail, une étude de cadrage a été confiée à Aisne Tourisme, en lien étroit avec l'office de tourisme, les acteurs locaux, le diocèse et les mairies.

En parallèle, l'Office de tourisme poursuit son soutien actif aux communes, associations et bénévoles pour dynamiser la programmation événementielle, notamment à travers des visites guidées, des ateliers ludiques et la coordination de la programmation à des événements régionaux (Journées des Espaces Fortifiés...), nationaux (Journées nationales de l'Architecture, Nuit des églises...) et internationaux (Journées européennes du Patrimoine, de l'Archéologie...). Si ces visites traditionnelles rencontrent un bon accueil auprès des habitants et des passionnés de

patrimoine, d'autres publics, notamment les familles et les visiteurs occasionnels, pourraient être davantage sensibilisés par des formats plus immersifs et interactifs.

C'est dans cette optique que le PETR et l'Office de Tourisme souhaitent proposer des visites théâtralisées, co-construites avec les habitants du territoire, ambassadeurs de leur patrimoine.

Pour les visiteurs-spectateurs, les visites théâtralisées seront l'occasion de découvrir autrement les églises fortifiées. Elles sensibiliseront des publics peu habitués aux visites de monuments culturels et religieux. Elles pourront inciter les touristes à découvrir les autres patrimoines et secteurs du territoire.

La coréalisation avec les habitants permettra à ces derniers de porter un nouveau regard sur leur église et de s'approprier davantage leur patrimoine, d'en être fiers et de visualiser le potentiel touristique et économique qu'il représente pour le développement du territoire. Cette initiative vise également à renforcer les liens entre habitants en rompant l'isolement au sein de la population locale, souvent peu au fait de son histoire régionale. Les locaux participant au projet seront ambassadeurs de leur patrimoine et participeront à sa promotion touristique.

Ces visites théâtralisées permettront de souligner les projets de valorisation du patrimoine en cours sur l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse des travaux de restauration du bâti, des rendez-vous culturels ou du projet global de revalorisation touristique des églises fortifiées porté par le territoire avec la remise à niveau de la médiation.

Cette initiative permettra enfin de mettre en valeur l'histoire et l'architecture des églises fortifiées peu visitées de la Thiérache, tout en faisant un parallèle avec les légendes et évènements des villages alentours.

La programmation culturelle liée aux églises fortifiées s'enrichit chaque année davantage et ces visites théâtralisées se placent dans la continuité de sa montée en qualité.

Les visites théâtrales se dérouleront aux abords et autour de quatre églises du territoire : celles d'Origny-en-Thiérache, Chaourse, Marly-Gomont et Esquéhéries. Il s'agira de déambulations avec des saynètes et des ambiances sonores et lumineuses. Les églises choisies sont différentes et présentent des caractéristiques complémentaires. Les sites choisis ont été sélectionnés en accord avec les communes pour :

- L'intérêt historique, architectural et artistique de l'église et du village ;
- La répartition géographique (1 église par communauté de communes)
- La notoriété de l'église (mise en avant des églises fortifiées méconnues du grand public plutôt que d'accentuer la mise en avant des vedettes du territoire comme les églises de Plomion et de Parfondeval) ;
- L'accessibilité et la superficie de l'église et de ses abords (pour pouvoir faire déambuler les acteurs et les spectateurs) ;
- La qualité sonore de l'édifice (résonance, audibilité d'un acteur).

Le coût prévisionnel total du projet s'élève à **62 532.60 € HT**. Pour mener à bien cette action, le PETR du Pays de Thiérache sollicite l'intervention de l'Union européenne au titre du programme LEADER à hauteur **31 266.30 €**, soit 50 % du coût global HT. Le solde, représentant un montant de 31 266.30 € HT, sera financé par la Région Hauts-de-France, dans le cadre du Contrat de destination touristique Avesnois-Thiérache, à hauteur de **18 759.78 €**, soit 30 % du coût global et de **12 506.52 €** par les fonds propres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a validé le projet de visites théâtralisées des églises fortifiées de la Thiérache ; approuvé le coût prévisionnel du projet et le plan de financement tel que présenté ; autorisé le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet et précisé que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont inscrits aux chapitre et article correspondant du budget.

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU PAYS POUR SIÉGER
AU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE THIÉRACHE**

Conformément aux dispositions applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) ainsi qu'aux statuts de l'EPIC office de tourisme du Pays de Thiérache, le comité de direction est l'organe délibérant de l'EPIC Office de tourisme du Pays de Thiérache. Il est compétent pour délibérer sur les questions intéressant le fonctionnement de l'office de tourisme. Il se compose de deux collèges à savoir :

- 6 sièges pour le collège des élus membres du PETR de Thiérache et désignés par celui-ci. Ces membres détiennent la majorité des sièges au Comité de direction et sont élus pour la durée de leur mandat :
 - 1 représentant pour la Communauté de communes de la Thiérache du Centre,
 - 1 représentant pour la Communauté de communes du Pays des Trois Rivières,
 - 1 représentant pour la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise,
 - 1 représentant pour la Communauté de communes des Portes de la Thiérache,
 - 2 représentants pour le PETR de Thiérache.
- 5 sièges pour le collège des acteurs locaux, représentants les professionnels du tourisme, désignés par le PETR de Thiérache :
 - 1 représentant pour l'hôtellerie et la restauration,
 - 1 représentant pour les gîtes, meublés et chambres d'hôtes,
 - 1 représentant du Syndicat mixte du Familistère de Guise,
 - 1 représentant des activités de loisirs, événements et séminaires,
 - 1 représentant de l'Agence de développement et de réservation touristique de l'Aisne.

Chaque membre titulaire se voit désigner un suppléant.

Suite au décès de Monsieur Jean-François PAGNON, il est nécessaire de procéder à l'élection du suppléant de Monsieur Olivier CAMBRAYE pour siéger au Comité de direction de l'office de tourisme en qualité de membre suppléant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a désigné Mme Bernadette HEDIART en qualité de membre suppléant de Monsieur Olivier CAMBRAYE, membre titulaire du PETR siégeant au CODIR de l'office de tourisme.

PROGRAMME ÉCOPOUSSE PAR ACTÉE ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Proposition de poursuivre les actions de sensibilisation et d'éducation auprès des scolaires, le Pays de Thiérache souhaite s'engager dans le programme Eco Pousse pour l'année scolaire 2025-2026. Le programme écopousse est un programme national sur la sensibilisation aux enjeux de développement durable. Ecopousse est un programme national pris en charge à 80% par les Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Plusieurs thématiques seront abordées durant l'année scolaire, le choix a été fait de sensibiliser les enfants sur l'alimentation, les déchets et la découverte des énergies. L'animation des ateliers de sensibilisation auprès des élèves sera assurée par le CPIE de l'Aisne. Le choix des écoles a été réalisé avec eux et avec échange avec le rectorat.

Pour cette première édition du programme Ecopousse, 48 classes seront engagées dans le dispositif, soit 12 par communauté de communes. Le coût de ce projet s'élève à 42 200 € HT, Soit 51 840 € TTC financé par les CEE à hauteur de 34 560 € HT, soit 41 472 € TTC.

Le solde restant à la charge des CC du PETR s'élève à 8 640 € HT, soit 10 368 € TTC (2 592 € par CC)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé le projet d'engager, à l'échelle des 4 Communautés de communes du Pays de Thiérache, le programme éco pousse pour l'année scolaire 2025-2026 ; validé le coût de projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus ; autorisé le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'engagement de cette opération et à signer la convention de mise en oeuvre du projet et précisé que les crédits correspondants à ce projet sont prévus au budget, aux chapitre et article correspondants.

MISSION D'ANIMATION DU PIG THIÉRACHE

Depuis plus de 15 ans, le Pays de Thiérache assure, pour le compte de ses 4 Communautés de communes membres, la mission d'animation de dispositifs en faveur de l'amélioration de l'habitat avec le déploiement d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) à l'échelle des 160 communes du territoire et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur 7 centres bourgs du territoire. (Montcornet, La Capelle, Le Nouvion en Thiérache, Saint-Michel, Hirson, Vervins et Rozoy sur Serre).

Pour apporter ce service, le Pays de Thiérache s'appuie sur 3 agents : un responsable du pôle habitat, un animateur OPAH-RU et une animatrice pour le PIG. Le contrat de cette animatrice arrivant à son terme, il est proposé de reconduire son contrat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé la création de cet emploi ; validé le coût de projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus ; autorisé le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour pourvoir cet emploi et précisé que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont prévus au budget, aux chapitre et article correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président,

M. Olivier CAMBRAYE

Le Secrétaire,

Mme Katie LEFEVRE

Signature des membres présents

Mme Michèle DEGARDIN

Mme Marie DETERME

M. Pierre DIDIER

M. Patrick DUMON

Mme Bernadette HEDIART

M. Thomas HENNEQUIN

M. Jean-Pierre PREVOT

Mme Dominique VAN ELSLANDE